

Séance ordinaire du 8 juillet 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 8 juillet 2024 à 19 h 00, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :

Monsieur	Steve Lefebvre	Maire
Monsieur	Michel Lamoureux	Conseiller
Monsieur	Pascal Saumure	Conseiller
Monsieur	Marc Poirier	Conseiller
Madame	Monique Pelletier	Conseillère
Monsieur	Steve Millar	Conseiller
Monsieur	Jean Daoust	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Steve Lefebvre.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de greffière de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Steve Lefebvre, maire, la présente séance est ouverte à 19h00.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2024-07-08-156

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption des procès-verbaux
 - A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2024
 - B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juin 2024
- 0-4 Rapport du maire – Rapport financier 2023
- 0-5 Période de questions

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
 - A- Opérateur de machinerie lourde – Formation – Classe 1
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2024
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de juin 2024
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 30 juin 2024
- 100-7 Avis de motion – Règlement d'emprunt – Acquisition terrain à des fins municipales
- 100-8 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes
 - A- Liste des immeubles devant être vendus
 - B- Mandat à un représentant

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Comité municipal en sécurité publique
- 200-3 Stations d'air respirable (Compresseurs) – Mandat à la MRCVG
- 200-4 Station d'air respirable (Compresseur) – Ville de Maniwaki

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport du directeur des travaux publics
- 300-2 Comité municipal en voirie
 - A- Travaux d'asphalte
- 300-3 Programme – Emplois d'été Canada – Résultat de l'appel de candidatures
- 300-4 Résultat de l'appel de candidature – Employé de voirie
- 300-5 Déneigement 2024-2025
- 300-6 Virées municipales – Expropriation – Mandat
- 300-7 Épandage de calcium – Modification résolution

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
 - A- Rapport de l'inspecteur municipal
 - B- Comité municipal en hygiène
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
 - A- Rapport de l'opérateur certifié en eau potable
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles, matières recyclables et matières organiques
- 400-5 Association de lacs

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

- 500-1 Clinique santé Haute-Gatineau

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de juin 2024
- 600-3 Adoption du règlement 2024-357, règlement modifiant le règlement numéro 2018-307 constituant un comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 600-4 Adoption du règlement 2024-355 – Règlement modifiant le règlement numéro 85 pour y ajouter s5 dans la zone U-206
- 600-5 PERO – Entretien des sentiers pédestres
- 600-6 Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 600-7 Projet Baie-Gabriel - Expropriation - Mandat

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Comité municipal en culture
700-2 Activités – Fête nationale du Québec 2024 - Suivis

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à l'unanimité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2024

M.B. 2024-07-08-157

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Steve Millar, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2024, tel que rédigé par la directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juin 2024

M.B. 2024-07-08-158

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juin 2024, tel que rédigé par la directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

0-4 Rapport du maire – Rapport financier 2023

M.B. 2024-07-08-159

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Steve Millar, il est résolu d'accepter, conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal, le dépôt du rapport sur la situation financière 2023, présenté par le maire, Steve Lefebvre, et que le rapport soit, conformément au règlement 2018-314, affiché aux endroits désignés par le Conseil.

Adoptée à l'unanimité

0-5 Période de questions

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Emplacement du terrain pour garage municipal
- Négociation du prix
- Travaux chemin Richard – Expertise
- Virée – Chemin de la Carpe
- Droit de passage – Emplacement
- Entretien du chemin de la Bergerie – Portion municipale
- Algues bleues – Lac Cameron
- Travaux de fossés – Carpe et Rivière-Gatineau Sud
- Communication – Virée municipale et fossés
- Circulation du chemin de la Carpe

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

A – Opérateur de machinerie lourde- Formation- Classe 1

M.B. 2024-07-08-160

Considérant la résolution M.B. 2024-04-08-073 adoptée par les membres du conseil lors de la séance tenue le 8 avril 2024;

Considérant que cette résolution concernait la formation de l'opérateur en machinerie lourde visant l'obtention de la classe 1;

Considérant les discussions tenues par la directrice générale avec ledit employé;

Considérant que les membres du conseil sont d'accord pour modifier la résolution M.B. 2024-04-08-073;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'enlever l'exigence relative à l'engagement de l'employé à demeurer à l'emploi de la municipalité pour un terme de 3 ans minimum.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 2, Pascal Saumure, se retire de son siège à la table du conseil pour le traitement du sujet suivant (100-2).

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2024-07-08-161

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et greffière-trésorière, pour la période du 1^{er} juin 2024 au 30 juin 2024, pour un montant total de 11 644.30\$.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 2, Pascal Saumure, reprend son siège à la table du conseil.

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2024

Le suivi budgétaire du projet de voirie 2024 est déposé pour information aux membres du conseil.

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

Aucun virement à approuver.

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de juin 2024

M.B. 2024-07-08-162

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Steve Millar, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de juin 2024 pour un montant total de 323 464.18\$ telle que déposée par la directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 30 juin 2024

M.B. 2024-07-08-163

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 30 juin 2024 pour un montant de 80 484.54\$ et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-7 Avis de motion – Règlement d'emprunt – Acquisition terrain à des fins municipales

Il est, par la présente, donné avis de motion, par le conseiller au siège 5, Steve Millar, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2024-358 décrétant un emprunt pour l'acquisition d'un terrain à des fins municipales.

Le projet de règlement 2024-358 est déposé et présenté par le conseiller au siège 5, Steve Millar.

Conseiller au siège #5
Steve Millar

100-8 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes

**A Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes - Liste des -
immeubles devant être vendus**

M.B. 2024-07-08-164

Considérant que la greffière-trésorière soumet aux membres du conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du 7 novembre 2024, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu que :

Ledit état soit et est approuvé par les membres du conseil et que la greffière-trésorière, directrice générale, prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de la Vallée-de-la-Gatineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées et qui sont inclus dans ladite liste déposée par la greffière-trésorière et directrice générale.

Adoptée à l'unanimité

**B Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes – Mandat à un
représentant**

M.B. 2024-07-08-165

Attendu que la municipalité de Bouchette peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

Attendu que certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes et ce, selon la résolution portant le numéro M.B. 2024-07-08-# adoptée séance tenante;

Attendu que les membres du conseil croient opportun d'autoriser la greffière-trésorière, directrice générale à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu que :

Conformément aux dispositions du Code municipal, les membres du conseil autorisent la greffière-trésorière, directrice générale à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 7 novembre 2024 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Le maire mentionne que la municipalité étudiera, lors de la séance du mois d'août, pour quelles propriétés elle veut enchérir.

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 2, Pascal Saumure, se retire de son siège à la table du conseil pour le traitement de la section 200.

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 Rapport d'activités du service incendie**Note au procès-verbal**

Le directeur du service incendie, Richard Carle, a déposé son rapport pour le mois de juin 2024.

200-2 Comité municipal en sécurité publique**200-3 Stations d'air respirable (compresseurs) – Mandat à la MRCVG**

M.B. 2024-07-08-166

Mandat à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour effectuer l'acquisition de deux stations d'air respirable (compresseurs) répondant aux besoins des services de sécurité incendie de la MRC - Autorisation

Considérant le territoire vaste de la MRCVG, ce qui engendre un déplacement considérable pour les municipalités pour avoir accès au seul compresseur disponible du territoire, pour les services de sécurité incendie (SSI) du territoire;

Considérant qu'en raison de cette distance les SSI doivent se déplacer dans d'autres régions pour répondre à leurs besoins, la nécessité de donner accès à cet équipement à deux endroits sur le territoire devient donc essentiel;

Considérant que les municipalités ne peuvent acquérir seules un tel équipement et qu'une demande a été formulée à la MRC pour procéder à l'achat de deux compresseurs, dépense non prévue au budget 2024 de la MRC;

Considérant que la dépense, non prévue au budget de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, sera répartie conformément au règlement 2023-383 actuellement en vigueur à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau ;

Considérant que suite à son acquisition, la MRC effectuera l'installation d'un compresseur dans les installations du SSI de la municipalité de Grand-Remous et du SSI de la municipalité de Kazabazua. Des ententes intermunicipales seront signées avec ces municipalités ayant pour objectif de définir les rôles et les responsabilités de chaque partie ainsi que les coûts financiers qui s'y rattacheront ;

Considérant la recommandation du conseil des maires lors de la présentation du projet dans le cadre du préambule du conseil des maires du 18 juin 2024;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Jean Daoust, il est résolu par le conseil de donner le mandat à la MRCVG dans la poursuite des travaux nécessaires ayant pour objectif de planifier le lancement d'un appel d'offres pour l'acquisition de deux stations d'air respirable (compresseur), ainsi que de préparer les ententes intermunicipales avec la municipalité de Grand-Remous et la municipalité de Kazabazua, endroit où les compresseurs seront installés.

Il est également résolu que la municipalité de Bouchette contribuera à l'acquisition d'une station d'air respirable (compresseur) et assume la dépense conformément au règlement 2023-383 actuellement en vigueur à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

Adoptée à l'unanimité

200-4 Station d'air respirable (compresseur) – Ville de Maniwaki

M.B. 2024-07-08-167

Considérant la résolution M.B. 2024-07-08-165 adoptée par les membres du conseil, séance tenante;

Considérant le choix de la MRCVG pour l'emplacement des deux stations d'air respirable;

Considérant que les membres du conseil, pour une question de sécurité, jugent qu'un des emplacement choisis, soit celui de la municipalité de Grand-Remous, est trop éloigné de la municipalité de Bouchette;

En conséquence, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de conserver une entente avec la Ville de Maniwaki pour l'utilisation du compresseur situé à la Ville de Maniwaki et ce, pour les urgences. Il est donc résolu de ne pas réclamer la part que la municipalité de Bouchette avait payé lors de l'acquisition, soit la somme de 4 840\$.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 2, Pascal Saumure, reprend son siège à la table du conseil.

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 Rapport du directeur des travaux publics

Note au procès-verbal

Le directeur des travaux publics, Stéphane Patry, a déposé son rapport des travaux exécutés durant le mois de juin 2024.

300-2 Comité municipal en voirie

Note au procès-verbal

Les conseillers aux sièges numéro 1, 3 et 5, Michel Lamoureux, Marc Poirier et Steve Millar, se retirent de leur siège à la table du conseil pour le traitement du sujet 300-2A.

A- Travaux d'asphalte

M.B. 2024-07-08-168

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'autoriser des travaux d'asphalte chaud sur une section du chemin de la Ferme-des-Six et sur certaines sections de la Montée du Lac-des-Trente-et-un-Milles. Les crédits pour ces travaux d'un montant estimatif de 65 000\$ plus taxes seront pris à même la subvention TECQ 2019-2024.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Les conseillers aux sièges numéro 1, 3 et 5, Michel Lamoureux, Marc Poirier et Steve Millar, reprennent leur siège à la table du conseil.

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 5, Steve Millar, se retire de son siège à la table du conseil pour le traitement du sujet 300-3.

300-3 Programme – Emplois d'été Canada – Résultat de l'appel de candidatures

M.B. 2024-07-08-169

Considérant la résolution M.B. 2023-12-11-251 adoptée par les membres du conseil lors de la séance tenue le 11 décembre 2023;

Considérant la demande de financement déposée par la directrice générale dans le cadre du programme « Emplois d'été Canada 2024 »;

Considérant la réponse positive reçue par suite du dépôt de la demande de subvention, soit une personne pour des travaux municipaux et une manœuvre des travaux publics et ce, pour une période de 8 semaines.

Considérant la résolution M.B. 2024-05-13-093 adoptée par les membres du conseil lors de la séance tenue le 13 mai 2024;

Considérant l'appel de candidatures lancé par la directrice générale;

Considérant les entrevues effectuées par la directrice générale auprès des candidats ayant déposé leur candidature;

En conséquence, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'entériner l'embauche d'Alicia Millar et de Raphaël Larivière comme employés municipaux pour la période estivale à un minimum de 35 heures par semaine pour un maximum de 8 semaines et ce, selon les conditions convenues entre les membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 5, Steve Millar, reprend son siège à la table du conseil.

300-4 Résultat de l'appel de candidature – Employé de voirie

M.B. 2024-07-08-170

Considérant la résolution M.B. 2024-03-13-052 adoptée par les membres du conseil lors de la séance tenue le 13 mars 2024;

Considérant l'appel de candidatures lancé par la directrice générale;

Considérant les entrevues effectuées par les membres du comité de sélection composé de : le maire, Steve Lefebvre, le conseiller Marc Poirier, et la directrice générale, Claudia Lacroix;

Considérant la recommandation formulée par les membres du comité de sélection;

En conséquence, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Steve Millar, il est résolu de procéder à l'embauche de madame Annie Renaud au poste de journalier possédant la classe 1 et ce, aux conditions convenues entre les membres du conseil. Une période de probation de 3 mois s'applique à cette embauche.

Adoptée à l'unanimité

300-5 **Déneigement 2024-2025**

M.B. 2024-07-08-171

Considérant la situation présente pour les camions de déneigement;

Considérant l'absence de garage municipal présentement;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à un appel d'offres pour le service de déneigement pour la saison 2024-2025.

Adoptée à l'unanimité

300-6 **Virées municipales – Expropriation – Mandat**

M.B. 2024-07-08-172

Considérant la situation problématique pour certaines virées municipales;

Considérant que les membres du conseil désirent régler deux situations problématiques et ce, dans les meilleurs délais;

En conséquence, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de mandater la directrice générale pour débiter les procédures d'expropriation pour deux virées municipales problématiques advenant le cas où aucune entente n'est possible avec les propriétaires et ce, après des dernières discussions avec eux.

Adoptée à l'unanimité

300-7 **Épandage de calcium – Modification résolution**

M.B. 2024-07-08-173

Considérant la résolution M.B. 2022-05-02-134 adoptée par les membres du conseil lors de la séance tenue le 2 mai 2022;

Considérant que cette résolution stipulait que les chemins sur lesquels l'épandage de calcium sont : Beauregard, Carle (entrée nord à montée Blue Se), Ferme-des-Six, Gagnon, Rivière-Gatineau Sud, Paul (Complet) et montée du Lac-des-Trente-et-Un-Milles (Pratiquement au complet);

Considérant que les membres du conseil désirent modifier cette résolution;

En conséquence, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de modifier la résolution comme suit : les chemins sur lesquels la municipalité procédera à l'épandage de calcium sont : chemin Beauregard, chemin Carle (entrée nord à montée Blue Sea), chemin de la Ferme-des-Six, chemin Gagnon, chemin de la Rivière-Gatineau Sud et montée du Lac-des-Trente-et-Un-Milles (Complet).

Adoptée à l'unanimité

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout

A- Rapport de l'inspecteur municipal

Note au procès-verbal

L'inspecteur municipal, Charles Racine, a déposé son rapport pour le mois de juin 2024 concernant l'usine d'épuration.

B- Comité municipal en hygiène

400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc

A- Rapport de l'opérateur certifié en eau potable

Note au procès-verbal

L'opérateur certifié en eau potable, Richard Carle, a déposé son rapport pour le mois de juin 2024.

400-3 Écocentre et site des lagunes

400-4 Matières résiduelles, matières recyclables et matières organiques

400-5 Association de lacs

Note au procès-verbal

La demande de subvention pour une station de lavage de bateaux est en cours d'exécution par suite de la réception des différents coûts nécessaires à compléter ladite demande de subvention.

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

500-1 Clinique santé Haute-Gatineau

Note au procès-verbal

Le rapport du conseil d'administration de la clinique est déposé pour information aux membres du conseil.

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de juin 2024

Note au procès-verbal

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de juin 2024 sont déposées.

600-3 Adoption du règlement 2024-357, règlement modifiant le règlement numéro 2018-307 constituant un comité consultatif d'urbanisme (CCU)

M.B. 2024-07-08-174

ATTENDU que le conseil municipal juge opportun de modifier le règlement numéro 2018-307 portant sur la constitution du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 10 juin 2024 et ce, par la conseillère au siège numéro 4, Monique Pelletier;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'adopter le règlement 2024-357 comme suit:

Article - Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 - Composition et direction du comité

L'article 2 du règlement numéro 2018-307 est modifié par l'article suivant :

Le comité consultatif d'urbanisme est composé de sept (7) membres dont au moins un (1) membre du conseil municipal:

La direction du Comité est composée d'un président et d'un vice-président.

L'inspecteur municipal est nommé d'office au comité mais n'a pas droit de vote.

Article 3 - Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

Steve Lefebvre
Maire

Claudia Lacroix
Directrice générale
Greffière-trésorière

Adoptée à l'unanimité

600-4 Adoption du règlement 2024-355 – règlement modifiant le règlement numéro 85 pour y ajouter s5 dans la zone U-206

Note au procès-verbal

La directrice générale a déposé son certificat mentionnant que le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter car aucune demande n'a été déposée pour la tenue d'un registre relatif à un scrutin référendaire.

M.B. 2024-07-08-175

ATTENDU QUE la municipalité de Bouchette adoptait le 2 juillet 2002 le règlement numéro 183 modifiant le règlement de zonage numéro 85 et ce, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QU'une municipalité locale, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, peut modifier son règlement de zonage conformément aux procédures citées aux articles 123 et suivants de cette même loi ;

ATTENDU QUE les membres du conseil désirent procéder à une modification des usages permis à l'intérieur de la zone U-206 ;

ATTENDU QUE comme mentionné au règlement numéro 85, les usages permis dans la zone U-206 sont :

c9	Services professionnels
h1	Habitation unifamiliale isolée
h4	Habitation bi familiale isolée
h14	Habitation mixte

ATTENDU QUE l'usage s5, service public utilitaire, est nécessaire pour la construction d'un centre de voirie ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Michel Lamoureux, lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 12 février 2024 afin de modifier le règlement de zonage numéro 85 pour y ajouter l'usage s5 à la zone U-206 ;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement 2024-355 a été adopté par les membres du conseil lors de la séance ordinaire tenue le 12 février 2024 ;

ATTENDU QU'une assemblée publique aux fins de consultation s'est tenue le lundi 13 mai 2024 à 18h45 ;

ATTENDU QU'un avis aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum a été publié le 5 juin 2024 ;

ATTENDU QU'aucune demande valide n'a été déposée et ce, avant la date limite fixée, soit le lundi 17 juin 2024 ;

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'adopter le règlement numéro 2024-355 modifiant le règlement numéro 85 comme suit :

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 2 L'usage « Centre de voirie » provenant de la classe d'usage s5, service public utilitaire, est autorisé spécifiquement dans la zone U-206.

ARTICLE 3 Le présent règlement entrera en force et en vigueur conformément à la loi.

Steve Lefebvre
Maire

Claudia Lacroix
Directrice générale
Greffière-trésorière

Adoptée à l'unanimité

600-5 **PERO – Entretien des sentiers pédestres**

M.B. 2024-07-08-176

Considérant la résolution M.B. 2024-01-17-016 adoptée par les membres du conseil lors de la séance tenue le 17 janvier 2024;

Considérant que cette résolution concernait la participation de la municipalité au programme d'entretien des sentiers pédestres aménagés au Village touristique Majopial et ce, pour une somme de 3500\$ plus taxes;

En conséquence, sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'autoriser la directrice générale à procéder au paiement de la facture reçue du PERO pour l'entretien des sentiers pédestres pour la saison 2024 au montant de 4 024.13\$. Il est aussi résolu de mandater la directrice générale pour procéder à la refacturation de 50% de cette facture au Village touristique Majopial.

Adoptée à l'unanimité

600-6 **Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

M.B. 2024-07-08-177

Considérant la nomination antérieure des membres faisant partie du comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant que selon la réglementation en vigueur, le nombre de membres du comité est fixé à huit (7) et que le terme de leur mandat est fixé à deux ans;

Considérant les vérifications téléphoniques effectuées auprès des membres qui siègent présentement sur ce comité;

Considérant que la conseillère Monique Pelletier et le conseiller Marc Poirier font partie de ce comité;

En conséquence, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de nommer les personnes suivantes pour faire partie du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la municipalité de Bouchette et ce, pour une période de deux ans à partir de maintenant, Réjean Carle, Marc Saumure et Sonia Paul. La conseillère Monique Pelletier demeure présidente du comité.

Il est aussi résolu de lancer un avis de recherche pour combler les deux postes laissés vacants.

Il est de plus résolu que la secrétaire de ce comité sera la directrice générale.

Adoptée à l'unanimité

Formation des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

M.B. 2024-07-08-178

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale pour l'organisation d'une formation obligatoire que les membres du comité devront suivre pour se conformer à une exigence du projet de loi 16 venu modifier la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Le maire sera aussi participant à cette formation.

Adoptée à l'unanimité

600-7 Projet Baie-Gabriel - Expropriation - Mandat

M.B. 2024-07-08-179

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de mandater la directrice générale pour débiter les procédures d'expropriation pour des parties du chemin du Lac-des-Pères advenant le cas où aucune entente n'est possible avec les propriétaires après des dernières discussions avec eux.

Adoptée à l'unanimité

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Comité municipal en culture

700-2 Activités – Fête nationale du Québec 2024 - Suivis

Notes au procès-verbal

Le maire tient à remercier Michel Lamoureux pour son implication bénévole dans l'organisation des activités relatives à la Fête nationale.

Le conseiller Michel Lamoureux tient à mentionner que ce fût une belle journée avec une bonne participation.

Merci au personnel administratif et au personnel des travaux publics pour leur collaboration au succès de cette journée d'activités.

Un grand merci aux bénévoles!

M.B. 2024-07-08-180

Considérant la résolution M.B. 2024-04-08-078 adoptée par les membres du conseil lors de la séance tenue le 8 avril 2024 et concernant l'organisation d'activités pour souligner la fête nationale du Québec;

Considérant la tenue des activités lors de la fête nationale;

Considérant le résumé des revenus et dépenses relatif aux activités organisées déposé par la directrice générale;

Considérant les profits nets réalisés lors de la vente de boissons et autres, soit la somme de 752.35\$;

Considérant que les membres du conseil désirent remettre la totalité des profits réalisés et ce, pour la jeunesse locale;

Considérant la note inscrite au procès-verbal de la séance tenue le 8 avril 2024 mentionnant l'intention du conseil de verser les profits au Comité des loisirs de Bouchette;

En conséquence, sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'autoriser le versement de la somme de 752.35\$ au Comité des loisirs de Bouchette et Cameron inc.

Adoptée à l'unanimité

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

800-1 Fondation des bourses de la relève

M.B. 2024-07-08-181

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Marc Poirier, il est résolu de remettre la somme de 500\$ à la Fondation des Bourses de la relève, fondation qui vise à inciter les jeunes à s'établir dans notre région en offrant des bourses pour faciliter le recrutement et la rétention d'une main d'œuvre qualifiée dans la Vallée-de-la-Gatineau.

Adoptée à l'unanimité

800-2 PERO – Contribution – Demande de renouvellement – Année 2024-2025

M.B. 2024-07-08-182

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de renouveler l'adhésion de la municipalité comme membre du PERO pour l'année 2024-2025. Cette dépense est au montant de 200\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Abat poussière – Délai
- Bourses scolaires
- Asphalte – Ferme-des-Six
- Propriétaire terrain à acquérir

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

1100 Levée de la séance

M.B. 2024-07-08-183

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de lever la présente séance à 20 h 00.

Adoptée à l'unanimité

Steve Lefebvre
Maire

Claudia Lacroix, B.A.A.
Directrice générale
Greffière-trésorière